

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

INSCRIPTIONS: Annonces: la ligne... Réclames: ... Faits divers: ...

Les abonnements et les annonces... On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

ROUBAIX, LE 16 NOVEMBRE 1880

Table with 2 columns: Service particulier, 16 NOV. 1880, 15 NOV. 1880. Rows include Act. Banque de France, Société générale, Crédit f. de France, etc.

Table with 2 columns: D'ARCHIVES COMMERCIALES, New-York, 16 novembre. Rows include Change sur Londres, Café good fair, etc.

DEPARTEMENTAL... Havre, 16 novembre. Ventes 400 b. Marché ferme. Liverpool, 16 novembre. Ventes 8,000 b. Marché inchangé.

LETTRE DE PARIS

Paris, le 15 novembre 1880. A partir d'aujourd'hui, les Gauches de la Chambre partent en guerre contre le Sénat. Cette campagne est motivée par le rejet par la 1<sup>re</sup> Chambre du projet de loi sur les Conseils généraux...

neur des chefs de l'armée, de la hiérarchie militaire et du bon ordre existant dans les bureaux de la guerre. Le but évident de M. Laisant est de faire ajourner le procès qui lui est intenté devant le tribunal correctionnel par le général de Cissey...

de 85,50 à 85,45 et l'amortissable de 87,40 à 87,30. La Banque de Paris se traite de 11,35 à 11,40 et la Société Générale de 580 à 582,50. On cote la Banque d'Escompte 812,30. Le 5 0/0 italien s'est traité de 87,15 à 87,30. Le 3 0/0 finit à 88,45 (baisse 15 cent.) ; l'amortissable à 87,20 (baisse 25 cent.) ; le 5 0/0 à 119,10 (baisse 10 cent.)

Un nouveau détail me parvient sur la passion avec laquelle nos radicaux entendent se défaire de M. de Cissey, pour dégrader, s'il se peut, ce pauvre M. Laisant. Onzième bureau a nommé, aujourd'hui, son commissaire, M. Agniel, lequel est favorable naturellement à Penquité. M. Agniel a fait preuve d'une logique jacobine vraiment merveilleuse. Admirez son argumentation : « la proposition Laisant, dit-il, est parfaitement justifiée, parce que le gouvernement a refusé de prendre l'initiative de la mise en accusation de l'ancien ministre de la guerre. Il est évident, en outre, qu'on doit pousser les choses à fond. N'a-t-il pas été dit dans le procès Jung-Westine qu'un détournement de pièces a eu lieu au ministère de la guerre. L'opinion publique en est émue et il est à craindre qu'un procès en diffamation dirigé par M. de Cissey contre deux journaux se concentre sur la justification du ministre de la guerre. Il faut donc que le gouvernement intervienne pour la mise en accusation des coupables. » Voilà l'équité dont on fait preuve dans le monde de l'intransigeance. Il faut que M. le général de Cissey soit coupable et que M. Laisant ne soit pas mis en demeure d'établir la preuve de ses accusations. C'est bien là le thème.

La commission du budget a entendu la lecture du rapport général de M. Rouvier sur le budget des recettes et des dépenses de 1881, à la suite du vote des dépenses des ministères et de la loi de dégrèvement concernant les sucres et les vins. Ce rapport a trait simplement aux grandes lignes de notre situation budgétaire. Le budget fixé par la commission, présente un excédant définitif de 450,000 fr. Quant aux recettes de 1881, l'amendement Brisson relatif aux Congrégations religieuses et à leur condition fiscale, on espère une augmentation de recettes de 5,230,500 fr., sous les rubriques suivantes : Patentes, 633,000 fr.; impôt sur le revenu, 1,350,000 fr.; droits de donation ou de succession, 3,247,000 fr. Tel serait le résultat probable, suivant M. Brisson et ses amis. Ils s'en vont très satisfaits de leur œuvre, mais la coupe n'est pas encore bue.

pour aviser aux moyens de procurer des emplois aux fonctionnaires qui ont donné leur démission plutôt que d'exécuter les décrets. La foule est très grande aujourd'hui au Sénat. L'attente des curieux n'a pas été trompée. M. Buffet a prononcé un éloquent discours qui a vivement impressionné la haute assemblée. La gauche a vainement crié et interrompu l'orateur. Son argumentation a été saisissante et jettera dans le paysant, contre les excès du pouvoir une éclatante lumière.

Lettre de S. E. le Cardinal Archevêque de Paris

Paris, le 14 novembre 1880. Mes très chers et révérends Pères, Une grande affliction est venue vous visiter. Cette vie commune, embrassée par le service de Dieu et du prochain, cette vie de sacrifices que vous avez préférée aux joies de la famille et aux satisfactions du bien-être, vous a été rendue impossible. La douleur que vous en ressentiez est partagée par tous ceux qui vous aiment qui estiment la sainteté de l'état religieux et savent apprécier les services qu'il rend à l'Eglise, c'est-à-dire par tous les vrais catholiques. Si, au milieu du concert unanime de leurs condoléances et de leurs regrets, il est des voix qui doivent s'élever au-dessus des autres, ce sont celles des premiers pasteurs, qui sont mieux à même de mesurer le vide que va laisser, dans l'ensemble des travaux apostoliques, l'interdiction de votre ministère.

Plus que tout autre évêque, dans cette immense capitale, j'avais besoin de concours de votre zèle, de votre science, de vos talents. La vive peine que m'inspirent vos malheurs à cause de l'affection que je sens pour vos personnes, s'accroît encore par la pensée du dommage qu'éprouveront tant d'âmes confiées à mes soins, que vous conduisiez dans les voies de la vertu et de la piété chrétienne.

En attendant que cette espérance se réalise, vous saurez, mes très chers Pères, trouver dans les inspirations de votre foi, non seulement des motifs de résignation et de patience, mais une source de consolation. Les âmes, nous qui nous sommes fait un exemple lorsque, pour la première fois, ils furent jugés dignes de souffrir l'outrage pour le nom de Jésus-Christ : *Quoniam digni habentur pro nomine Jesu committere se.* Les disciples ne sont pas au-dessus du maître ; cette assimilation glorieuse nous fait comprendre le mystère, au moment inexplicable, de l'animosité persistante qui s'attache à nos personnes et aux œuvres les mieux faites pour gagner l'affection et forcer la reconnaissance. L'Evangile nous a annoncé clairement que nous serions en butte à la haine, à cause du maître que nous servons : *Erunt odio omnibus propter nomen meum.* Quand ce diable prophète se vérifie, nous pouvons croire, sans trop de présomption, que nous sommes vraiment les disciples de celui qui reconnaît les siens aux persécutions qu'ils subissent, aux calomnies dont ils se couvrent.

Naguère, dans un document devenu célèbre, vous vous déclariez étranger à toutes les passions politiques et aux luttes des partis. Cette déclaration, qui n'a pas eu la suite de vous sauver, n'a point été pour cela vaine et superflue, car elle a montré aux yeux de tous le vrai caractère de l'opposition qui vous poussait. C'est pour la Religion que vous souffrez aujourd'hui, c'est sur elle que tombent les coups dirigés contre vous.

Je me sentais pressé de vous adresser ces lignes, que mon cœur me dictait, pour vous exprimer mon attachement et ma reconnaissance. Je vous dois encore un autre genre d'assistance. Dans les maisons hospitalières où vous cherchez un asile, il faut que vous puissiez observer ce qui y a d'essentiel dans vos obligations et faire quelque bien autour de vous. Je vous maintiens donc tous les pouvoirs spirituels que vous avez exercés dans mon diocèse, jusqu'au jour de votre dispersion, et j'espère qu'un grand nombre d'âmes pourront encore recueillir les fruits précieux de votre ministère.

En vous donnant ces marques de ma confiance et de mon affection, je vais au-devant des vœux du digne clergé du diocèse de Paris. Tous nos prières, je le sais, vous entourent en ce moment de leurs sympathies fraternelles. Puissent tous ces témoignages et ceux que vous recevrez de la part des chrétiens fidèles, adoucir l'amertume des sacrifices présents et vous fortifier par l'espoir d'un meilleur avenir !

Je vous bénis, mes très chers et révérends Pères, et vous prie de recevoir l'assurance de mes sentiments les plus affectueux et les plus dévoués. J. Hipp. cardinal GUBERT, archevêque de Paris.

La Protestation anglaise contre l'exécution des décrets

Le consul de la Grande Bretagne à Nice vient d'adresser au Préfet des Alpes-Maritimes une énergique protestation contre la fermeture de l'Eglise des Missions africaines. Cette Eglise, située au centre du quartier le plus élégant de Nice était surtout fréquentée par les Anglais, les Américains et les Russes appartenant au culte catholique. La fermeture causera le plus vil déplaisir aux habitués de notre grande station hivernale.

SÉNAT

(Service télégraphique particulier) Séance du 15 novembre. Présidence de M. LEON SAY. La séance s'ouvre à 2 heures. DISCOURS DE M. BUFFET. M. BUFFET, parlant de l'ancien président du conseil, dit que selon lui, l'application des décrets a été le moyen dont on s'est servi pour amener la retraite de M. de Freycinet, mais la véritable cause a été le discours de Cherbouge.

Montauban par M. de Freycinet et dans lequel il indiquait clairement qu'on ne poursuivrait pas l'exécution des décrets contre les congrégations autres que celles des Jésuites. Anou des membres du Cabinet n'a protesté contre le discours dont l'attachement à ce lieu dans toute la France.

M. Buffet explique qu'il avait le droit de dire ce qu'il dit aux agents. C'est un crime de pénétrer la nuit par effraction et sans le mandat de la justice dans une maison habitée. M. Buffet retire l'expression de malfaiteurs, mais il maintient que les actes commis sont des crimes. Il demande de quel droit il a été arrêté lui-même et expulsé d'une maison de Domitienne.

M. FERRY A LA TRIBUNE

M. FERRY dit qu'il se renfermera dans les termes de l'interpellation. Il croit que, relativement à la retraite de M. de Freycinet, ni les Chambres, ni le gouvernement n'ont à se préoccuper des révélations qui ont pu se produire.

On ne peut demander au chef nouveau du cabinet que les choses qui intéressent le public et qu'il connaît personnellement. Il est inutile d'entrer dans d'autres détails. Le dissentiment qui a éclaté entre les membres du Cabinet et M. de Freycinet ne portait pas sur le fond des choses. Ce n'est ni sur la question de la légalité des décrets, ni sur leur application que la crise est survenue. M. Ferry dément formellement que la démission de M. de Freycinet ait eu pour prétexte le discours de Cherbouge ; cette démission a été étrangère à la politique intérieure ; et sur ce dernier sujet, il n'y a jamais eu de division dans le cabinet.

M. Buffet dément ensuite l'argumentation de M. Buffet sur l'application des décrets. Il dit que c'est une chose jugée au point de vue parlementaire et judiciaire. Il rappelle le vote de la Chambre que l'Assemblée a ratifié dans la séance du 26 juin. M. Ferry cite le texte établissant l'application des décrets. Il a eu de nombreux précédents. L'orateur dit que le gouvernement ne pouvait pas laisser annuler le clergé séculier par le clergé régulier ; c'est été un attentat au Concordat. Abordant ensuite la question de procédure l'exécution, M. Ferry dit que le gouvernement a trouvé tous les chefs de la coalition monarchique du 16 mai derrière les portes des couvents. M. de Gavardis, interrompant l'orateur, est rappelé à l'ordre.

FRUILLTON DU 17 NOVEMBRE

En arrivant à la hauteur du parc Monceau, il fut tenté de faire un détour pour revoir l'hôtel du colonel Borioff, et il ne résista point à la tentation, quoique cette excursion n'eût pas de but bien déterminé.

LA MAIN COUPÉE

PAR F. DU BOISGOBEY. Où allait-il ? Il n'en savait trop rien et il avait repris machinalement le chemin de la rue de Châteaudun. Lorsque, en débouchant de la rue de Suresnes sur le boulevard Malesherbes, il eut l'idée d'aller s'informer de Georges.

Les préoccupations tuent l'appétit. En arrivant à la hauteur du parc Monceau, il fut tenté de faire un détour pour revoir l'hôtel du colonel Borioff, et il ne résista point à la tentation, quoique cette excursion n'eût pas de but bien déterminé.

Il n'eut pas à regretter de l'avoir entreprise, car il put constater que l'agent russe n'avait pas menti. Ses gens étaient occupés dans la cour à charger des bagages sur un fourgon. Evidemment, le maître allait partir. — Bon voyage ! murmura Maxime, et puisse-t-il ne jamais revenir. Quel vilain personnage ! et pourtant si je réussis à guérir ma petite cousine d'un amour insensé, le drôle n'aura pas lui à cette cruche insensée, car les cinquante mille francs en billets de banque et la fausse lettre d'envoi qui les accompagnent proviennent mieux que tout le reste la caualierie de M. de Carnoel.

celles, lorsqu'un cri frappa ses oreilles et le tira de sa rêverie. En levant la tête, il vit un grand cheval, dont le poil noir le touchait presque, un cheval attelé à une élégante victoria et conduit par une femme, qui venait d'accomplir un véritable tour de force en arrêtant court une bête de sang lancée à fond de train.

Maxime sauta vivement de côté, et il allait s'excuser d'une maladresse qui avait failli lui coûter cher, lorsqu'il reconnut la comtesse Yalta, renversée en arrière en tirant sur les rênes pour retenir son trotteur. Il s'en était fallu de bien peu qu'elle écrasât un homme qui serait volontiers mort pour elle, mais d'une autre façon. — Vous ! s'écria-t-elle, en plissant à la pensée du danger qu'il avait couru. — Vous ! s'écria Maxime encore tout étourdi de l'imprévu de cette rencontre. Les deux monoyllabes se croisèrent. La comtesse était en toilette du matin et le valet de pied perché à l'arrière en petite livrée. — Je vous ennuie, dit-elle d'une voix émue. Montez vite, Nedji s'impatiente. Maxime ne se fit pas répéter l'invitation. Il prit place à côté de Mme Yalta qui rendit la main à Nedji et le fougueux animal fila comme un boulet de canon. — J'ai eu bien peur, murmura la comtesse. Un pas de plus et vous roulez sous les pieds de mon cheval ! — Je vous dois la vie, répondit vivement Maxime, et la joie de vous revoir m'aurait conseillé si j'avais été blessé, je ne m'étais pas résigné sans peine à remettre ma visite à demain, et vous voilà revenue !

— Revenez ? Que voulez-vous dire ? Je suis soigné depuis une heure seulement et je rentrais pour vous attendre. — Quoi ! vous n'êtes pas partie ce matin pour aller passer vingt-quatre heures, dans un château, à quelques lieues de Paris ? — Mais non, se fait-il alors que le docteur Villagos m'a dit... — Vous l'avez vu ? — Oui, il est venu ce matin... c'est la première fois que je l'ai reçu chez moi. — Qu'avait-il à vous dire ? Parlez ! mais parlez donc ! — C'est que... je ne sais pas où commencer, balbutia Maxime, étonné que la comtesse montrât tant d'impatience. Il m'a dit tant de choses... — Sur moi ? — Il m'a répété que votre état de santé exigeait beaucoup de ménagements, et il m'a recommandé, comme de coutume, de ne pas abuser des entrées que vous, voulez bien m'accorder, d'éviter certains sujets de conversation... — Il vous a prié de ne jamais me parler de M. de Carnoel ? — Pas positivement... mais à certains moments qu'il a laissés échapper, j'ai compris qu'il savait que vous vous occupiez de ce malheureux.

— J'espère que vous l'avez détourné de cette idée, s'écria la comtesse. — J'ai essayé, répondit Maxime avec embarras, mais je craignais qu'il n'y persistât. Il a pour cela des raisons... — Lesquelles ? — Lui aussi, il s'est occupé de Robert de Carnoel. — Quoi ! il a osé... — Le hasard a tout fait. En se promenant avec un de ses amis, il a rencontré cette femme dont je vous ai parlé... l'associée de la voleuse qui a perdu sa main en essayant d'ouvrir la caisse de mon oncle... — Eh bien ? — Eh bien, madame, son ami lui a appris que cette femme habitait un hôtel dans la rue Jouffroy... une rue où elle m'a attiré un soir pour sa complice... peut-être n'avez-vous pas oublié que je vous ai raconté cette histoire. — Non, certes. Continuez, dit la comtesse avec une émotion dont Maxime ne s'expliquait pas la cause. — L'ami du docteur, reprit-il, savait, à ce qu'il paraît, que cette créature avait été la maîtresse de Robert de Carnoel. Il l'a dit, et... — Ce n'est pas vrai. Villagos a menti. — Il prétend qu'il a des preuves. — Quelles preuves ? — Il s'est passé cette nuit des faits... qu'il me tardait de vous apprendre... j'ai été témoin de scènes étranges qui se sont déroulées sous mes yeux... précisément dans cette rue Jouffroy... et M. de Carnoel y a joué le principal rôle... je me propose de vous les raconter dès que nous serons arrivés. — Vous y avez assisté, dites-vous ? — Oui, madame, par un concours de circonstances bizarres. J'étais là. J'ai tout vu, mais certain maintenant que M. de

Carnoel est l'amant et le complice d'une coquine. — Non. Mais soit qu'il ait vu lui-même, soit que son ami l'ait renseigné, soit qu'il ait deviné ce que je voulais lui cacher... je rois qu'il sait tout. — C'est bien. Moi, je sais ce qui m'attend, murmura l'étrangère. La comtesse avait parié bas, et cependant Maxime les avait entendus ces mots qui lui révélaient qu'un danger la menaçait. — Que voulez-vous dire ? s'écria-t-elle. — Rien, répondit froidement Mme Yalta. Veuillez continuer, je vous prie. Vous venez d'affirmer que M. de Carnoel est un misérable. Le docteur est de votre avis, je suppose ? — C'est plutôt moi qui suis du sien. Après avoir vu ce Carnoel sauvé par une coquine, je doutais encore. Il m'en coûtait de reconnaître que vous étiez intéressée à un homme indigne. Le docteur a levé mes dernières doutes. Il m'a appris ce qu'a fait Carnoel après avoir quitté l'hôtel de la rue Jouffroy. Je devrais commencer par vous apprendre ce qu'il faisait dans cet hôtel et par qu'il y avait été amené, mais... — C'est inutile. Dites-moi le reste. — Eh ! bien, madame, puisque vous désirez savoir d'abord la fin de cette triste histoire, apprenez que Carnoel a suivi sa maîtresse et qu'elle l'a emmené dans une maison où il est encore avec elle.

(A suivre)